

# points de repere



Les dépenses d'optique présentées au remboursement de l'Assurance Maladie s'élevaient à 5,6 milliards d'euros en 2014 pour 14 millions d'équipements délivrés. Poste relativement important pour les ménages, ces dépenses ont, en outre, fortement augmenté entre 2006 et 2014 avec une croissance estimée à + 59 % sur la période.

La décomposition de la croissance des dépenses sur cette période montre l'importance de l'effet volume (+ 48 %) principalement lié à une augmentation du taux de recours (+ 34 %), quel que soit l'âge des bénéficiaires.

En 2014, la plupart des achats en optique (87 %) concernent des équipements complets (deux verres et une monture) et il s'agit, six fois sur dix, de paires de lunettes équipées de verres à simple foyer (unifocaux). Globalement, le taux de recours aux équipements complets est de 18 %, le taux de recours aux équipements unifocaux est de l'ordre de 15 % avant 45 ans mais diminue dès 35 ans au profit des équipements multifocaux.

Le coût moyen d'une paire de lunettes équipée de verres unifocaux est de 316 euros et de 613 euros pour les équipements multifocaux avec d'importantes variations de prix : 2 % des équipements unifocaux coûtent plus de 650 euros et 6 % des équipements multifocaux coûtent plus de 1 000 euros.

En 2014, 12 millions d'équipements complets ont été vendus sur 12 700 points de vente. En moyenne, chaque site vend 3,8 paires de lunettes par jour avec d'importantes disparités notamment liées à la densité territoriale de ces points de vente.

● Adelin Bouchet, Semiath Maliki (Cnamts)

## Les dépenses d'optique médicale en 2014

Bien que l'Assurance Maladie rembourse très peu les équipements d'optique médicale<sup>1</sup>, son système d'information, le Sniiram (système national d'informations interrégimes de l'Assurance Maladie), permet d'obtenir des informations sur les équipements délivrés et leurs prix. À travers les données de l'Assurance Maladie, ce Points de repère s'intéresse donc aux taux de recours aux équipements d'optique, aux prix de ces équipements, à la croissance des dépenses d'optique ainsi qu'à la structuration du marché entre opticiens.

<sup>1</sup> Les dépenses d'optique sont en effet majoritairement prises en charge par les mutuelles et les ménages. D'après les comptes nationaux de la santé, le taux de prise en charge de l'assurance maladie obligatoire est de 3,6 % sur l'ensemble des équipements d'optique médicale en 2014 (Source : Les dépenses de santé en 2014, Études et résultats n°935, Drees, septembre 2015). Le terme « dépense » désigne ici le montant facturé par les opticiens pour la délivrance d'un équipement d'optique, quelle que soit la répartition entre les différents financeurs (Assurance Maladie, assurances complémentaires, ménages).

Les dépenses d'optique concernent trois postes d'achat :

- les verres représentent plus de deux-tiers (68,7%) des dépenses totales en optique; ils peuvent être achetés à l'unité mais le sont le plus souvent par paires : 28 millions d'unités ont été vendues en 2014. Les verres sont caractérisés, dans les bases de l'Assurance Maladie, par deux critères : leur intensité de correction et leur type (unifocaux – ou verres simple foyer – et multifocaux – ou verres progressifs); les verres unifocaux représentent près de 17 millions de ventes et les verres multifocaux 11 millions en 2014;
- les montures, moins d'un tiers (30,7%) des dépenses, n'ont pas de caractéristiques techniques dans les bases de l'Assurance Maladie; 12,8 millions d'unités ont été vendues en 2014;
- les autres types d'achats, accessoires, lentilles ou suppléments, représentent une part très faible du volume d'achat (0,6% des dépenses d'optique), soit un peu plus de 500 000 unités vendues.

#### • Caractéristiques des équipements d'optique achetés

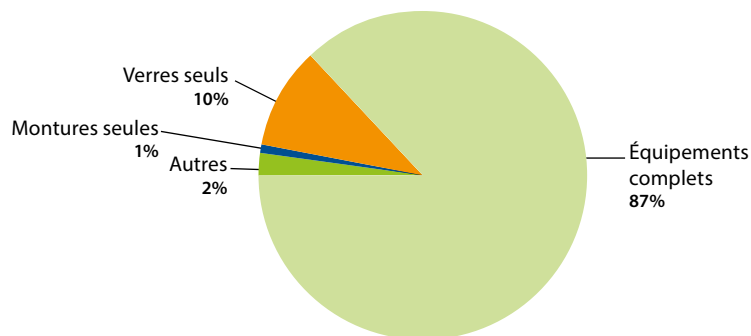
Les équipements d'optique achetés sont le plus souvent composés de deux verres et une monture, qu'on nommera par la suite « équipement complet ». Ainsi en 2014, les équipements complets ont concerné 87% des achats en optique pour 91% des dépenses. Les changements de verres seuls représentent 10% des achats et les changements de montures 1% (figure 1).

Différents verres sont distribués sur le marché en fonction des troubles que présentent les bénéficiaires. En ce qui concerne l'intensité de la correction, la plupart des verres distribués (97%) sont d'intensité faible ou modérée<sup>2</sup> et ces derniers représentent 65% de la dépense totale en optique.

Les verres sont également caractérisés par leur type : multifocaux (progressifs) ou unifocaux (simple foyer). Les équipements complets équipés de verres multifocaux représentent 40% des ventes mais 63% des dépenses et ceux équipés de verres unifocaux représentent 60% des ventes mais seulement 36% des dépenses en 2014 (figure 2). Les équipements qui comportent à la fois un verre multifocal et un verre unifocal représentent une part infime du volume d'équipements distribués (moins de 1%).

Figure 1

#### Répartition des équipements d'optique achetés en 2014



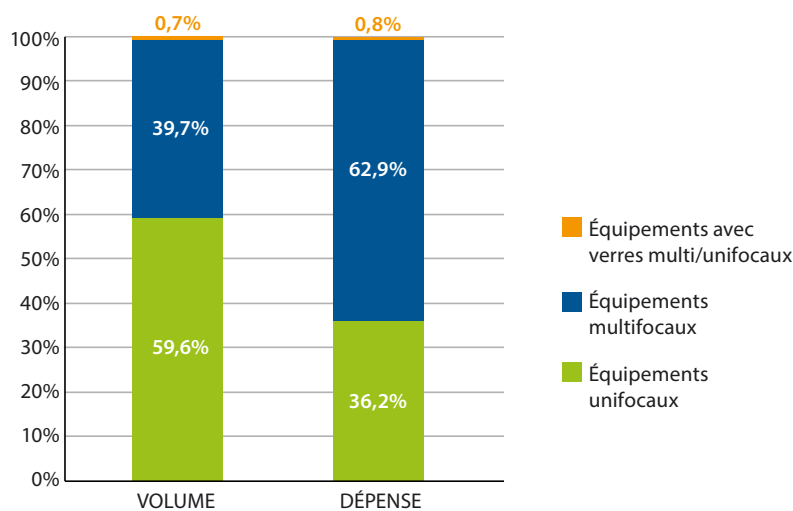
Lecture : les acquisitions de montures seules représentent 1% du volume d'achats de produits d'optique en 2014.

Champ : tous régimes, hors bénéficiaires de la CMU-C, hors verres et montures dont les prix facturés sont inférieurs ou égaux à la base de remboursement de la Sécurité sociale (pour éliminer notamment les équipements dits « 2<sup>e</sup> paire gratuite »)

Source : Cnamts (Sniiram)

Figure 2

#### Répartition des équipements complets d'optique vendus et de la dépense correspondante, selon le type de verres en 2014



Lecture : les paires de lunettes équipées de verres progressifs (multifocaux) représentent 39% des achats d'équipements complets et 63% de la dépense en équipements complets en 2014.

Champ : tous régimes, hors bénéficiaires de la CMU-C, équipements complets, hors équipements dont les prix facturés sont inférieurs ou égaux à la base de remboursement de la Sécurité sociale (pour éliminer notamment les équipements dits « 2<sup>e</sup> paire gratuite »)

Source : Cnamts (Sniiram)

<sup>2</sup>Les verres d'intensité faible ou modérée correspondent aux verres simple foyer ou progressifs de sphère compris entre [-8,00 δ; +8,00 δ].

## ● Taux de recours aux équipements d'optique

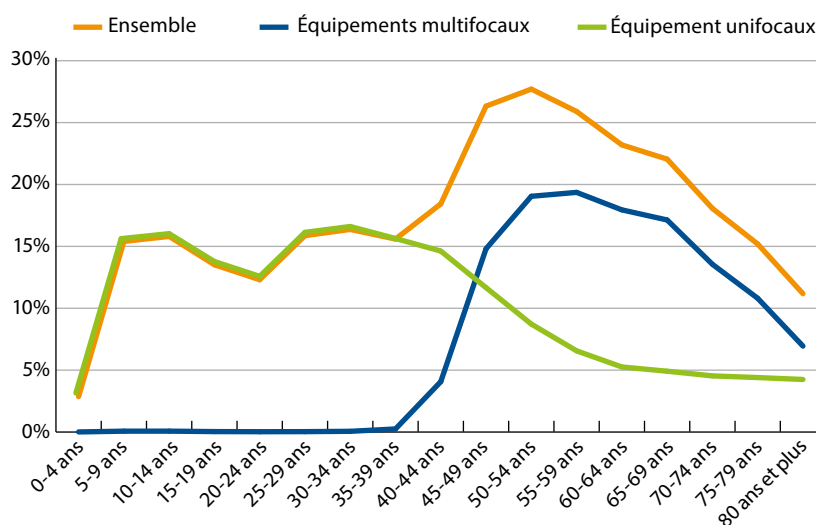
En 2014, 20,8% de la population a acheté au moins un équipement d'optique (changement de verres, achat d'une nouvelle monture, d'un équipement complet, de lentilles etc.). Le taux de recours aux équipements complets est de 18,4% de la population. Pour les équipements complets unifocaux, il est de l'ordre de 15% avant 45 ans (figure 3). Le recours aux équipements unifocaux décroît régulièrement avec l'âge au profit des équipements multifocaux : la presbytie obligeant les personnes à s'équiper également pour la vision de près.

On observe qu'après 65 ans le taux de recours décroît très fortement pour les équipements multifocaux. Cet accès plus limité peut être lié à un besoin de renouvellement moins fréquent<sup>3</sup> et/ou à une difficulté financière d'accès à ces soins d'autant plus coûteux pour les verres multifocaux.

Ainsi en 2014, la moitié des personnes ayant acheté un équipement complet d'optique a entre 40 et 69 ans et leur dépense représente 60% de la dépense totale en équipements complets (figure 4). À l'inverse, 21% des équipements complets ont été achetés par des jeunes de moins de 25 ans, dont la dépense représente seulement 16,5% de la dépense totale.

### Figure 3

#### Taux de recours aux équipements complets unifocaux et multifocaux, par tranche d'âge en 2014



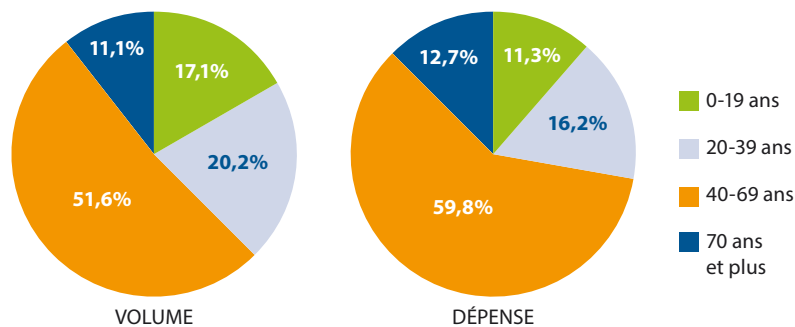
Lecture : entre 20 à 24 ans, 13% des jeunes achètent des paires de lunettes équipées de verres simple foyer (unifocaux) mais quasiment aucun d'entre eux n'achète de paires de lunettes équipées de verres progressifs (multifocaux) en 2014.

Champ : tous régimes, hors bénéficiaires de la CMU-C, équipements complets, hors équipements dont les prix facturés sont inférieurs ou égaux à la base de remboursement de la Sécurité sociale (pour éliminer notamment les équipements dits « 2<sup>e</sup> paire gratuite »)

Source : Cnamts (Sniiram)

### Figure 4

#### Répartition des équipements complets d'optique vendus et de la dépense correspondante, par tranche d'âge en 2014



Lecture : les personnes de 70 ans et plus ont acheté 11% des équipements complets vendus et leur dépense représente 13% de la dépense totale en équipements complets en 2014.

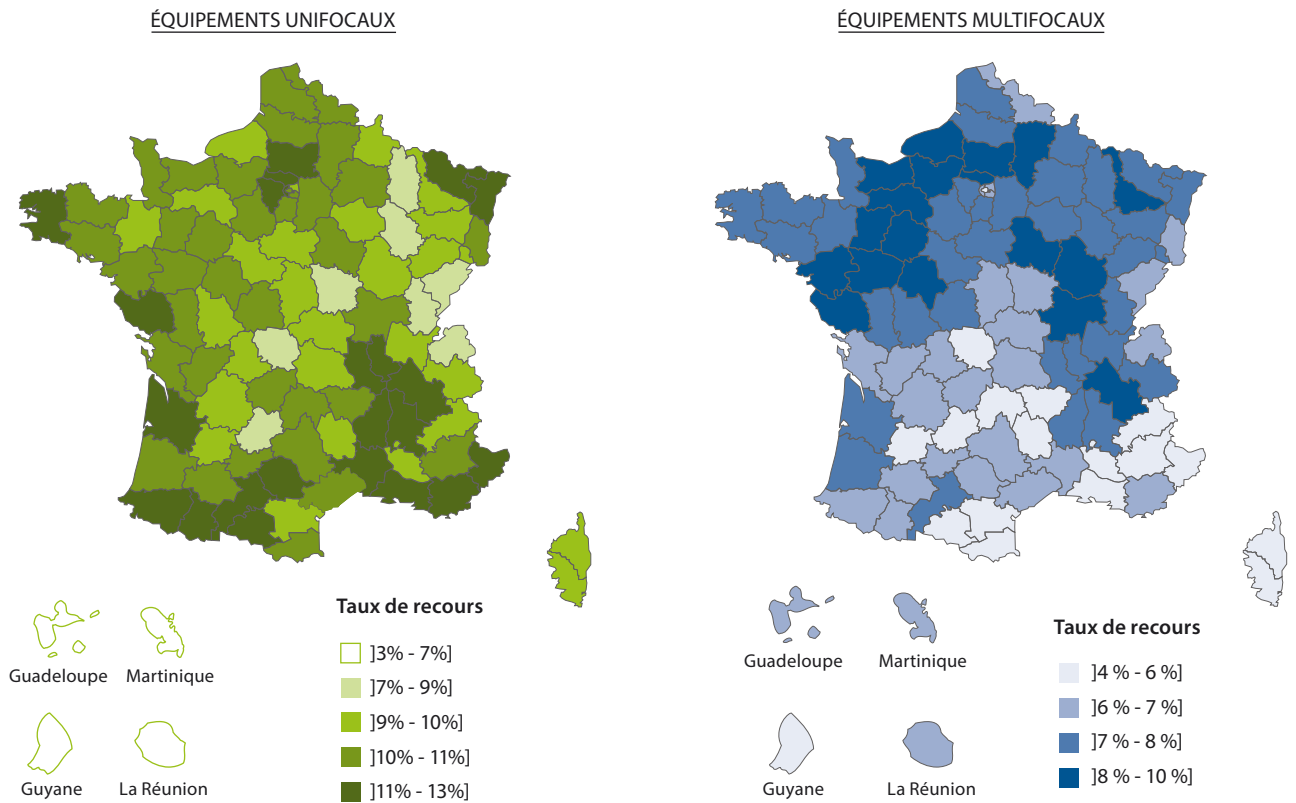
Champ : tous régimes, hors bénéficiaires de la CMU-C, équipements complets, hors équipements dont les prix facturés sont inférieurs ou égaux à la base de remboursement de la Sécurité sociale (pour éliminer notamment les équipements dits « 2<sup>e</sup> paire gratuite »)

Source : Cnamts (Sniiram)

<sup>3</sup>On compte en effet 1,3 équipement délivré chez les plus de 60 ans sur la période 2011-2014 contre 1,6 entre 20 et 59 ans.

Figure 5

### Recours aux équipements complets d'optique en 2014, par département (en pourcentage de la population ajustée à la structure d'âge)



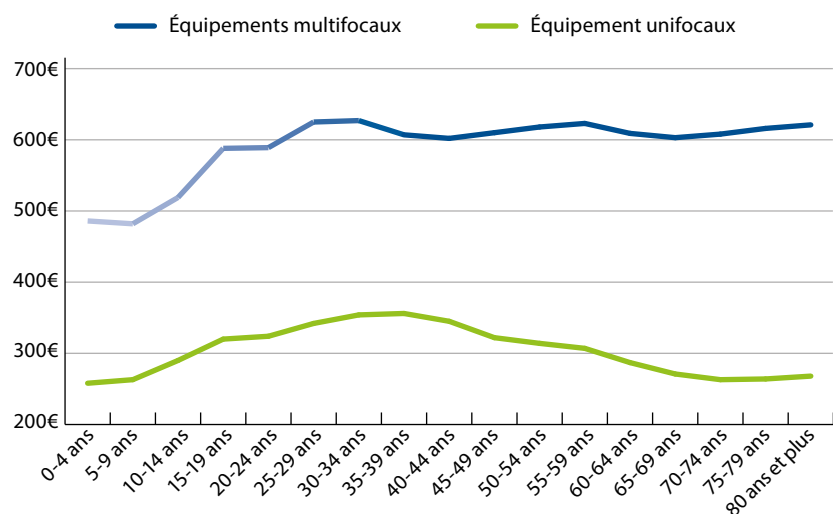
Champ : tous régimes, hors bénéficiaires de la CMU-C, équipements complets, hors équipements dont les prix facturés sont inférieurs ou égaux à la base de remboursement de la Sécurité sociale (pour éliminer notamment les équipements dits « 2<sup>e</sup> paire gratuite »)

Source : Cnamts (Sniiram)

Le recours aux équipements unifocaux, standardisé par âge, varie relativement peu d'un département à l'autre : de 7,9% dans la Creuse à 12,7% dans les Bouches-du-Rhône (moyenne nationale : 10,3%). On observe un taux de recours légèrement plus important aux alentours des grands centres urbains (Paris, Lyon, Marseille, Bordeaux, Nantes) et dans le Sud de la France; il est en revanche plus modéré dans les départements les plus ruraux (figure 5). Les variations sont plus marquées pour les équipements multifocaux dont les taux de recours varient du simple au double entre les Alpes-Maritimes (4,8%) et la Vendée (9,6%). Globalement, les taux de recours sont plus élevés dans les départements du Nord de la France que dans ceux du Sud.

Figure 6

### Prix moyens des équipements complets d'optique achetés en 2014, par tranche d'âge



Lecture : en 2014, les bénéficiaires âgés de 55 à 59 ans ont payé en moyenne 623 euros leur paire de lunettes équipée de verres progressifs (multifocaux). Avant 40 ans, la vente d'équipement multifocaux est confidentielle (0,4% des volumes).

Champ : tous régimes, hors bénéficiaires de la CMU-C, équipements complets, hors équipements dont les prix facturés sont inférieurs ou égaux à la base de remboursement de la Sécurité sociale (pour éliminer notamment les équipements dits « 2<sup>e</sup> paire gratuite »)

Source : Cnamts (Sniiram)

## • Disparités des prix des équipements d'optique

Le coût moyen d'un équipement complet est relativement élevé : 434 euros, mais de très fortes disparités de prix existent<sup>4</sup>.

D'abord entre les catégories d'équipement : une paire de lunettes équipée de verres unifocaux coûte en moyenne 316 euros contre 613 euros pour les équipements multifocaux.

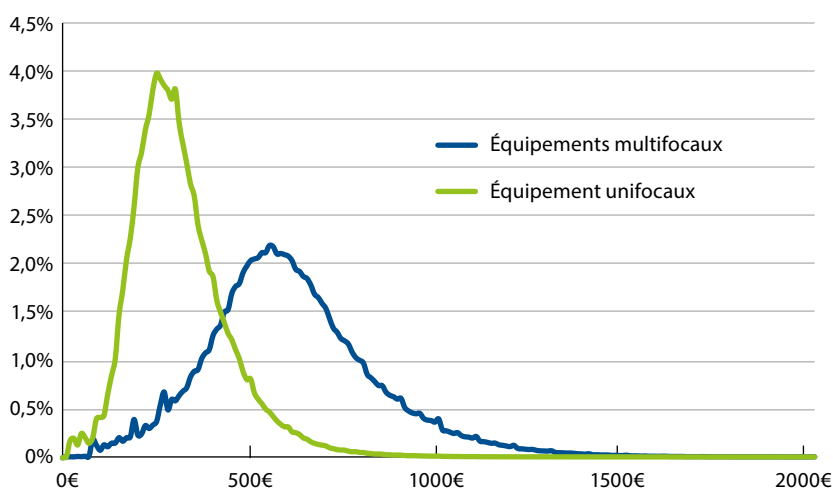
Il existe également des différences de prix selon l'âge du bénéficiaire : les équipements pour enfants sont moins chers (figure 6). Quant aux jeunes adultes, lorsqu'ils achètent une paire de lunettes équipées de verres unifocaux (simple foyer), ils choisissent en moyenne des équipements plus coûteux que les personnes de plus de 55 ans. En revanche, le prix moyen des équipements multifocaux (verres progressifs) varie peu selon l'âge<sup>5</sup>.

Ces moyennes masquent d'importantes disparités entre les prix d'acquisition des lunettes (figure 7). Les prix des équipements unifocaux sont supérieurs à 370 euros pour un quart des équipements et dépassent 650 euros pour 2 % d'entre eux (130 000 paires de lunettes). Les disparités apparaissent plus élevées encore pour les équipements multifocaux pour lesquels il n'est pas rare d'atteindre des prix supérieurs à 1 000 euros (6 % des équipements multifocaux, 250 000 paires de lunettes).

Quel que soit le type d'équipement (en unifocal ou en multifocal), le coût moyen des montures est relativement proche (respectivement 138 et 150 euros - tableau 1) et relativement concentré autour de la moyenne. Ainsi, la différence de prix moyens entre équipement unifocaux et équipements multifocaux tient essentiellement à la différence de prix sur les verres. De même, les dispersions de prix observées sur les prix des équipements complets s'expliquent par la différence de prix sur les verres.

Figure 7

### Dispersion des prix d'acquisition des équipements complets d'optique en 2014



Lecture : en 2014, 2% des paires de lunettes équipées de verres progressifs (multifocaux) ont été payées 500 euros (+/- 5 €) et 4% des paires équipées de verres simple foyer (unifocaux) ont été payées 260 euros (+/- 5 €).

Champ : tous régimes, hors bénéficiaires de la CMU-C, équipements complets, hors équipements dont les prix facturés sont inférieurs ou égaux à la base de remboursement de la Sécurité sociale (pour éliminer notamment les équipements dits « 2<sup>e</sup> paire gratuite »)

Source : Cnamts (Sniiram)

Tableau 1

### Prix moyens des verres et des montures pour les équipements complets unifocaux et multifocaux en 2014

	Total	Deux verres	Monture
Équipements unifocaux	316 €	178 €	138 €
Équipements multifocaux	613 €	463 €	150 €

Champ : tous régimes, hors bénéficiaires de la CMU-C, équipements complets, hors équipements dont les prix facturés sont inférieurs ou égaux à la base de remboursement de la Sécurité sociale (pour éliminer notamment les équipements dits « 2<sup>e</sup> paire gratuite »)

Source : Cnamts (Sniiram)

<sup>4</sup>Ne sont pas inclus dans le calcul des prix moyens les prix des équipements délivrés aux bénéficiaires de la CMU-C (encadré 1) ni les équipements dont les prix facturés sont inférieurs ou égaux à la base de remboursement de la Sécurité sociale (pour éliminer notamment les équipements dits « 2<sup>e</sup> paire gratuite »).

<sup>5</sup>Sans compter les équipements pour les moins de 40 ans pour qui le taux de recours est très faible.

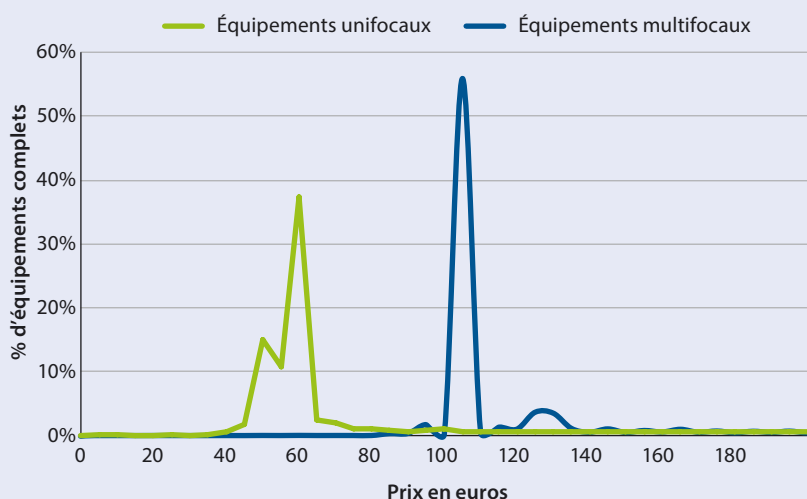
### Les équipements d'optique délivrés aux bénéficiaires de la CMU-C

La couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) offre une protection complémentaire santé gratuite à toute personne résidant en France de façon stable et régulière et dont les ressources sont inférieures à un certain plafond (720 euros mensuels pour une personne seule en 2014 par exemple). En 2014, 5,2 millions de personnes (tous régimes confondus) bénéficiaient de la CMU-C<sup>6</sup>, qui prend notamment en charge une paire de lunettes par an.

En 2014, 15 % des bénéficiaires de la CMU-C ont réalisé une dépense d'optique (changement de verres, achat d'une nouvelle monture, d'équipements complets, de lentilles etc.), contre 21 % pour les non bénéficiaires. Ils ont acheté 6,2 % des équipements d'optique vendus. Comme il s'agit d'une population relativement jeune<sup>7</sup>, les équipements pour enfants achetés représentent une part plus importante des achats d'optique (28 % contre 16 % pour les non bénéficiaires) et, à l'inverse, les équipements multifocaux représentent une part moins importante des achats d'optique que pour les non bénéficiaires de la CMU-C (25 % contre 40 %).

Les personnes affiliées à la CMU-C bénéficiant de tarifs opposables sur leurs équipements d'optique, leurs dépenses ne représentent que 1,8 % des dépenses facturées par les opticiens.

#### Dispersion des prix des équipements complets d'optique pour les bénéficiaires de la CMU-C en 2014



Lecture : en 2014, 56 % des bénéficiaires de la CMU-C ont payé 105 euros leur paire de lunettes équipée de verres multifocaux et 15 % ont payé 50 euros leur paire de lunettes équipées de verres unifocaux.

Champ : tous régimes, bénéficiaires de la CMU-C, équipements complets

Source : Cnamts (Sniiram)

Les prix des équipements achetés par les bénéficiaires de la CMU-C sont très concentrés autour des tarifs réglementaires : en 2014, le montant maximum pris en charge pour les CMU-C est de 23 euros pour une monture et varie entre 16 et 86 euros pour chaque verre selon le type de verre<sup>8</sup>. Ainsi, près des deux tiers des bénéficiaires payent moins de 60 euros leur équipement unifocal et près de 60 % d'entre eux payent moins de 110 euros leur équipement multifocal. Cette très forte concentration indique un respect global des tarifs réglementaires imposés aux opticiens<sup>9</sup> mais aussi une adaptation de l'offre aux besoins des bénéficiaires de la CMU-C, dans une fourchette de prix relativement basse. Il reste néanmoins 15 % des équipements complets unifocaux et 6 % des équipements complets multifocaux dont le prix est supérieur à 300 €.

<sup>6</sup>Source : Fonds CMU ([http://www.cmu.fr/fichier-utilisateur/fichiers/Rapport\\_activite\\_2014.pdf](http://www.cmu.fr/fichier-utilisateur/fichiers/Rapport_activite_2014.pdf))

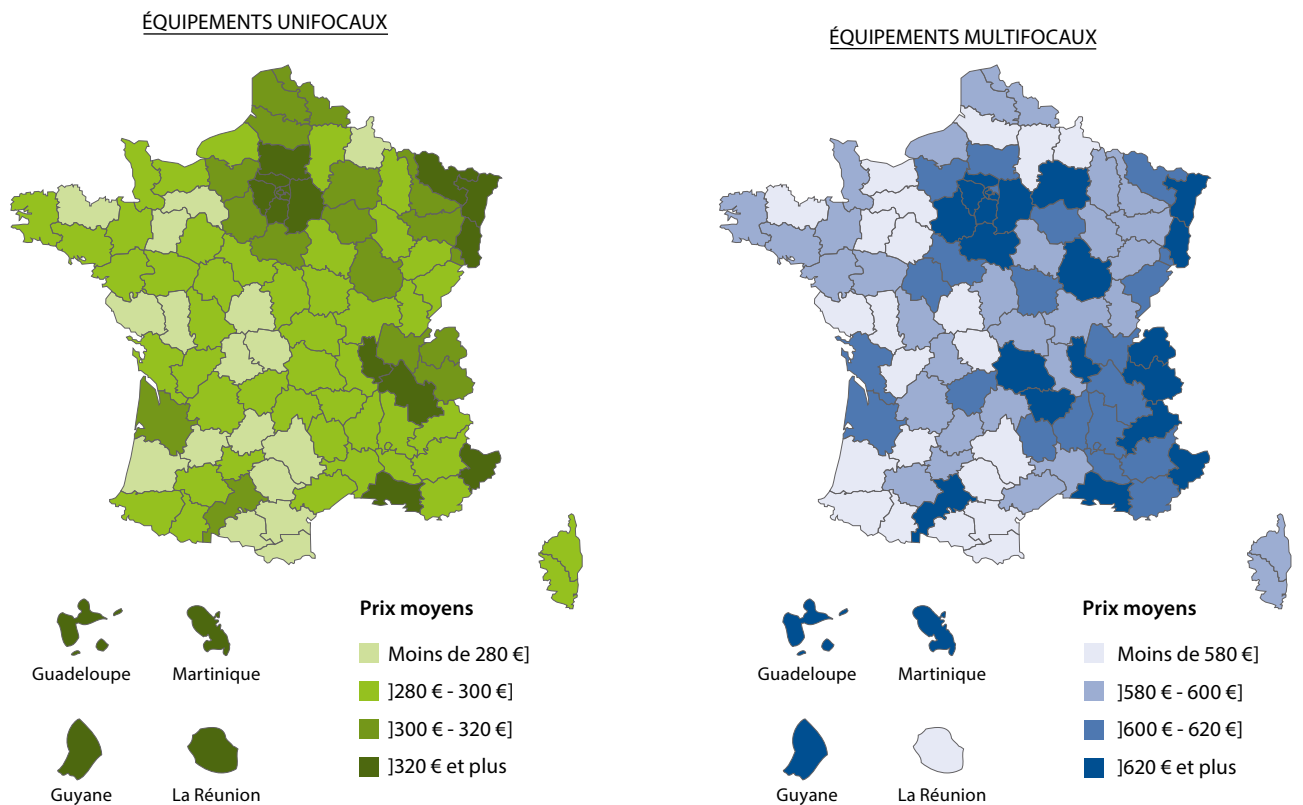
<sup>7</sup>Les moins de 20 ans sont surreprésentés parmi les bénéficiaires de la CMU-C. En effet, ils sont 25 % dans la population totale mais 44 % parmi les bénéficiaires de la CMU-C. En revanche, les plus de 60 ans qui représentent un quart de la population, ne sont que 4,7 % au sein des bénéficiaires de la CMU-C.

<sup>8</sup>Tarifs applicables aux adultes ; la prise en charge est légèrement supérieure pour les enfants. Source : Fonds CMU.

<sup>9</sup>L'opticien est tenu de proposer aux bénéficiaires de la CMU-C des équipements complets n'excédant pas le montant maximum pris en charge par la CMU-C. Si le bénéficiaire accepte la proposition faite par son opticien, il n'aura rien à payer. En revanche, si le bénéficiaire a des exigences particulières (verres antireflets, incassables, monture hors forfait...), les frais supplémentaires seront à sa charge. Source : Fonds CMU ([http://www.cmu.fr/prise\\_en\\_charge\\_lunettes.php](http://www.cmu.fr/prise_en_charge_lunettes.php)).

Figure 8

### Prix moyens des équipements complets d'optique achetés en 2014, par département (ajustés à la structure d'âge)



Champ : tous régimes, hors bénéficiaires de la CMU-C, équipements complets, hors équipements dont les prix facturés sont inférieurs ou égaux à la base de remboursement de la Sécurité sociale (pour éliminer notamment les équipements dits « 2<sup>e</sup> paire gratuite »)

Source : Cnamts (Sniiram)

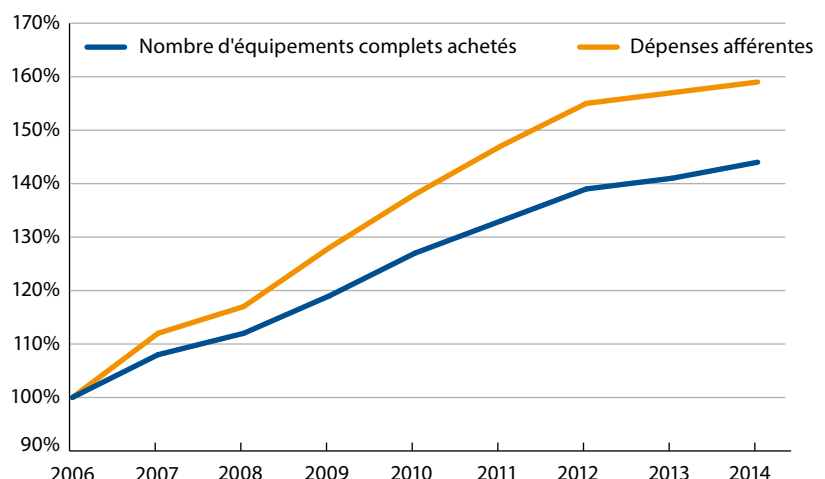
Enfin, que ce soit pour les équipements unifocaux ou pour les équipements multifocaux, les prix les plus élevés s'observent plutôt en région parisienne, Alsace, Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur (figure 8). Les disparités entre départements sont légèrement plus marquées pour les équipements unifocaux, avec des prix moyens variant de 260 euros dans la Creuse à 390 euros à Paris. Pour les équipements multifocaux, les prix moyens varient de 540 euros dans l'Aude à 720 euros dans le département des Hauts-de-Seine.

#### ● Évolution des achats d'équipements d'optique entre 2006 et 2014

Les achats et les dépenses en optique ont connu une augmentation au cours de la dernière décennie. Le nombre d'équipements complets achetés a augmenté de 44 % entre 2006 et 2014 ; les dépenses liées à ces achats ont quant-à-elles augmenté de 59 %, traduisant une croissance des prix de l'ordre de 1,35 % en moyenne par an (figure 9).

Figure 9

### Évolution du nombre d'équipements complets achetés et des dépenses afférentes entre 2006 et 2014 (base 100 en 2006)



Lecture : le nombre d'équipements complets d'optique achetés a augmenté de près de 20 % entre 2006 et 2009. Les dépenses liées à l'achat de ces équipements ont augmenté de 28 % sur cette même période.

Champ : régime général hors sections locales mutualistes (SLM), hors bénéficiaires de la CMU-C, équipements complets, hors équipements dont les prix facturés sont inférieurs ou égaux à la base de remboursement de la Sécurité sociale (pour éliminer notamment les équipements dits « 2<sup>e</sup> paire gratuite »)

Source : Cnamts (échantillon généraliste de bénéficiaires - EGB)

Cette augmentation des dépenses en optique est notamment liée à une forte augmentation des volumes d'équipements multifocaux vendus entre 2006 et 2014 (+61 %) accompagnée d'une relative modération des prix (+4 % en sept ans) alors que le marché des unifocaux a moins progressé en volume (+36 %) mais a enregistré une inflation plus soutenue (+12 % - tableau 2).

Si l'on décompose de façon plus détaillée cette croissance des dépenses d'optique entre 2006 et 2014, l'augmentation du volume d'achat apparaît principalement liée à une augmentation de la population ayant recours à des équipements d'optique (effet recours : +34 % - figure 10). Cette augmentation du recours est observée quelle que soit la tranche d'âge des bénéficiaires (figure 11). Malgré une augmentation tendancielle de la population et son vieillissement, l'effet démographique n'est, quant à lui, que de +7 %.

L'augmentation du recours à des équipements d'optique peut traduire deux phénomènes. Le premier, le plus évident, est l'augmentation du besoin pour une population donnée, qui va conduire à ce qu'une part plus importante de la population totale ait recours aux équipements d'optique. Le second phénomène est l'intensification de ce recours : il traduit l'augmentation de la consommation de produits d'optique par personne. À titre illustratif : si une population achète une paire de lunettes non plus une fois tous les trois ans mais une fois tous les deux ans, cela conduit à une augmentation du recours une année donnée (intensification de la consommation) sans pour autant augmenter la population totale qui a recours à l'optique de manière générale.

Pour mesurer ce phénomène d'intensification du recours, la croissance des dépenses d'optique entre les deux périodes 2006-2009 et 2011-2014 a été décomposée de façon détaillée. Ainsi, sur une évolution globale des dépenses d'optique moindre (+34 % entre les deux périodes), l'effet recours est de l'ordre de +18 % et se décompose en une augmentation du taux de recours (+11 %) et une augmentation de la consommation individuelle (effet intensification : +6 %).

Tableau 2

### Croissance des dépenses d'optique et variations des quantités et des prix, entre 2006 et 2014

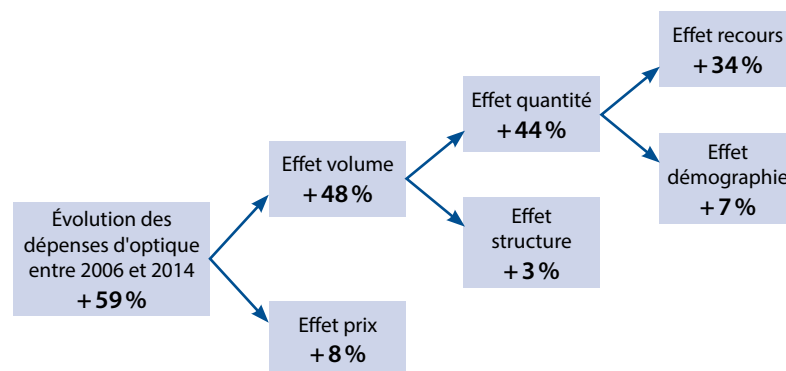
	Croissance des dépenses	Variation des quantités	Évolution du prix moyen
Équipements unifocaux	52 %	36 %	12 %
Équipements multifocaux	67 %	61 %	4 %
<b>Ensemble des équipements</b>	<b>59 %</b>	<b>44 %</b>	<b>11 %</b>

Champ : régime général hors sections locales mutualistes (SLM), hors bénéficiaires de la CMU-C, équipements complets, hors équipements dont les prix facturés sont inférieurs ou égaux à la base de remboursement de la Sécurité sociale (pour éliminer notamment les équipements dits « 2<sup>e</sup> paire gratuite »)

Source : Cnamts (échantillon généraliste de bénéficiaires - EGB)

Figure 10

### Décomposition de la croissance des dépenses d'optique entre 2006 et 2014



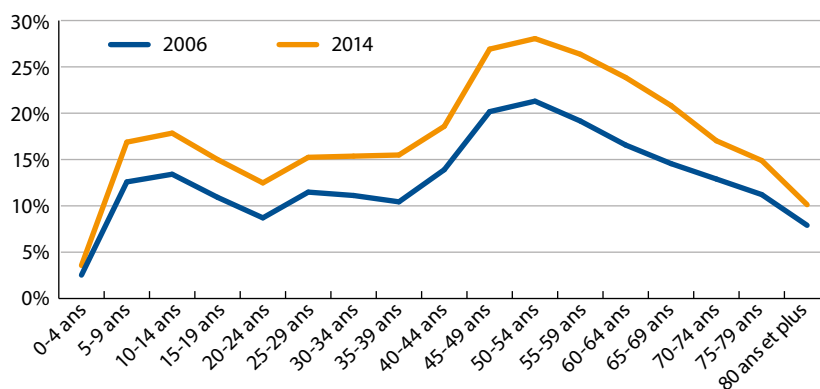
Note : le taux d'évolution des dépenses d'optique (+59 %) se décompose en un effet volume (+48 %) et un effet prix (+8 %) selon la formule suivante :  
taux d'évolution des dépenses = (1 + effet volume) (1 + effet prix) - 1

Champ : régime général hors sections locales mutualistes (SLM), hors bénéficiaires de la CMU-C, équipements complets, hors équipements dont les prix facturés sont inférieurs ou égaux à la base de remboursement de la Sécurité sociale (pour éliminer notamment les équipements dits « 2<sup>e</sup> paire gratuite »)

Source : Cnamts (échantillon généraliste de bénéficiaires - EGB)

Figure 11

### Taux de recours aux équipements complets d'optique par tranche d'âge en 2006 et en 2014



Lecture : en 2014, 15 % des personnes âgées de 35 à 39 ans ont acheté une paire de lunettes (équipement complet), elles étaient 10 % en 2006.

Champ : régime général hors sections locales mutualistes (SLM), hors bénéficiaires de la CMU-C, équipements complets, hors équipements dont les prix facturés sont inférieurs ou égaux à la base de remboursement de la Sécurité sociale (pour éliminer notamment les équipements dits « 2<sup>e</sup> paire gratuite »)

Source : Cnamts (échantillon généraliste de bénéficiaires - EGB)



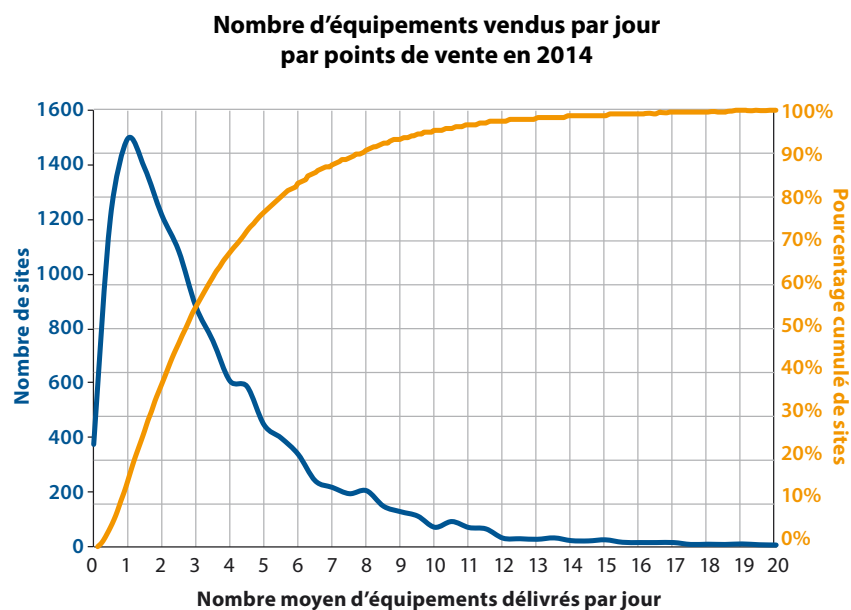
## ● Activité des opticiens

En 2014, 12 700 points de vente<sup>10</sup> ont vendu 12 millions d'équipements complets. En moyenne 3,8 équipements ont été délivrés par jour<sup>11</sup> et par opticien (figure 12).

Mais des disparités existent entre les opticiens dans la délivrance des équipements. En 2014, 37 % d'entre eux ont vendu moins de deux paires de lunettes par jour et 5 % en ont vendu plus de 10 par jour.

La densité des points de vente est assez variable d'un département à l'autre : on compte par exemple 36 points de vente pour 100 000 habitants à Paris mais seulement 14 en Seine-Saint-Denis (figure 13). Dans les situations de forte concurrence le chiffre d'affaires correspondant aux équipements complets par site est plus faible (figure 14). Cependant, ceux-ci ne réduisent pas particulièrement les prix pour gagner plus de parts de marché ni ne les augmentent pour avoir un meilleur chiffre d'affaires (figure 15). Ainsi, le prix des équipements par département ne semble pas lié au niveau de la concurrence sur le marché de l'optique.

Figure 12



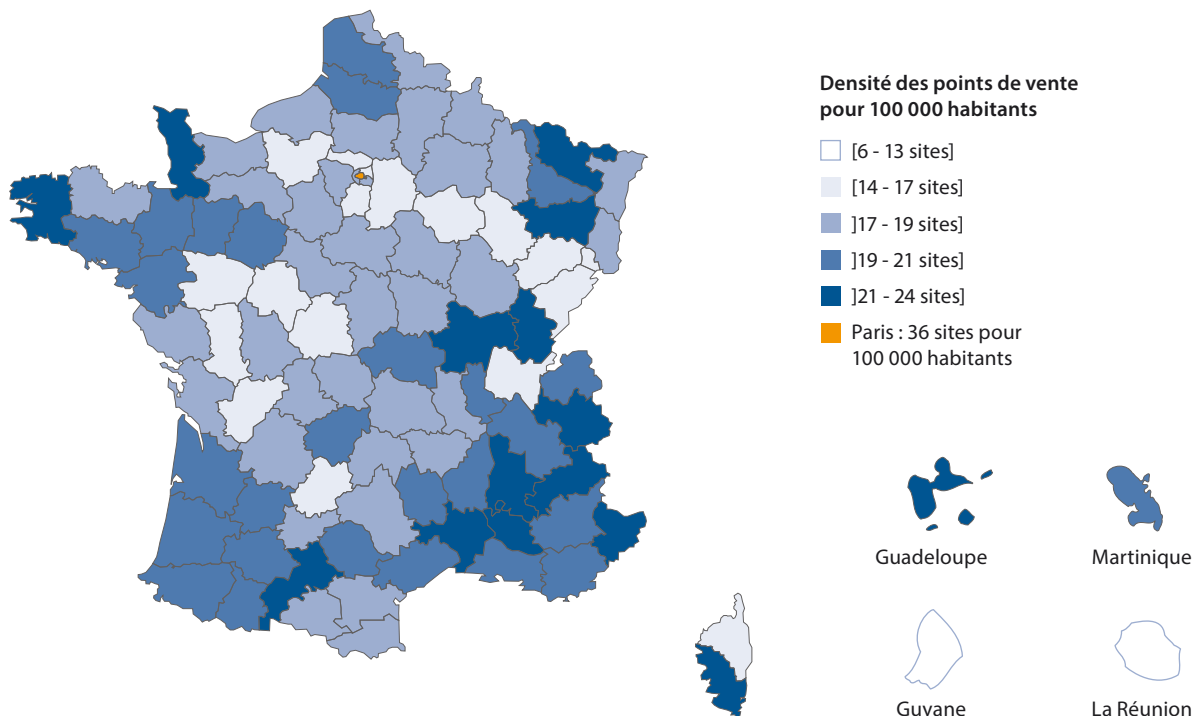
Lecture : en 2014, 399 sites ont vendu 5,5 paires de lunettes par jour en moyenne.

Champ : tous régimes, hors bénéficiaires de la CMU-C, équipements complets, hors équipements dont les prix facturés sont inférieurs ou égaux à la base de remboursement de la Sécurité sociale (pour éliminer notamment les équipements dits « 2<sup>e</sup> paire gratuite »), hors points de vente ayant vendu moins de 50 équipements en 2014

Source : Cnamts (Sniiram)

Figure 13

### Densité départementale des points de vente en 2014



Champ : tous régimes, équipements complets, hors points de vente ayant vendu moins de 50 équipements en 2014

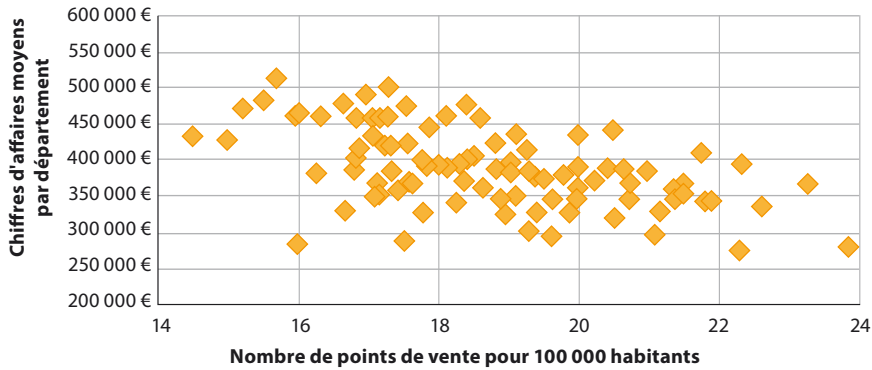
Source : Cnamts (Sniiram)

<sup>10</sup>Ne sont comptabilisés que les sites (repérés par leur numéro Assurance Maladie) actifs et conventionnés durant toute l'année 2014 et ayant vendu plus de 50 équipements complets d'optique sur l'année.

<sup>11</sup>Sur une base de 250 jours de travail par an.

Figure 14

### Chiffres d'affaires annuels moyens (correspondant aux équipements complets) des points de vente selon leur densité par département, en 2014



Département	Densité de points de vente pour 100 000 habitants	Chiffres d'affaires moyens
Paris	36	322 700 €
Guadeloupe	23	323 400 €
Martinique	20	375 200 €
Guyane	6	544 300 €
La Réunion	11	472 500 €

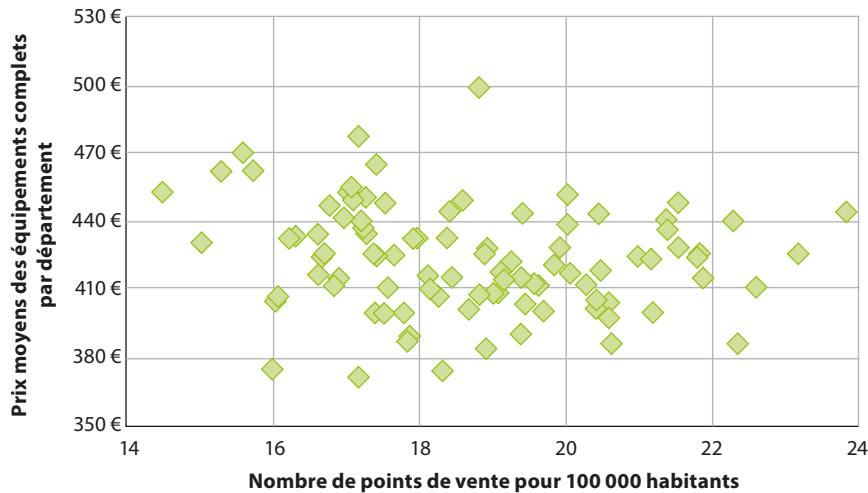
Lecture : chaque point représente un département (pour une question d'échelle, Paris n'est pas représenté, densité : 36 ; chiffre d'affaires moyen : 323 000 euros) ; en Hautes-Pyrénées, où la densité est de 21 sites pour 100 000 habitants, le chiffre d'affaires moyen de chaque site est de 382 000 euros.

Champ : tous régimes, équipements complets, hors points de vente ayant vendu moins de 50 équipements en 2014

Source : Cnamts (Sniiram)

Figure 15

### Prix moyens des équipements complets selon la densité départementale de points de vente, en 2014



Département	Densité de points de vente pour 100 000 habitants	Prix moyens des équipements complets
Paris	36	511 €
Guadeloupe	23	619 €
Martinique	20	621 €
Guyane	6	538 €
La Réunion	11	438 €

Lecture : chaque point représente un département (pour une question d'échelle, Paris n'est pas représenté, densité : 36 ; prix moyen : 511 euros) ; en Hautes-Pyrénées, où la densité est de 21 sites pour 100 000 habitants, le prix moyen d'un équipement complet est de 385 euros.

Champ : tous régimes, hors bénéficiaires de la CMU-C, équipements complets, hors équipements dont les prix facturés sont inférieurs ou égaux à la base de remboursement de la Sécurité sociale (pour éliminer notamment les équipements dits « 2<sup>e</sup> paire gratuite »), hors points de vente ayant vendu moins de 50 équipements en 2014

Source : Cnamts (Sniiram)



## Conclusion

Les produits d'optique demeurent des produits relativement coûteux et génèrent un reste à charge non négligeable pour les ménages, d'autant plus important quand ceux-ci ne disposent pas d'une complémentaire ou que celle-ci ne couvre que très partiellement les achats de lunettes. En termes d'accès aux soins, ce sont certainement les personnes âgées qui en pâtissent le plus.

En effet, les prix des équipements multifocaux sont relativement élevés. On observe d'ailleurs une baisse sensible du taux de recours avec l'âge.

Le processus de formation des prix répond à une logique particulière. En effet, les prix de l'optique ne semblent pas suivre la loi de l'offre et de la demande : si l'intensité de la concurrence influe

directement sur l'activité moyenne, elle ne semble pas être un facteur de détermination des prix. Dans les territoires à forte densité et donc à forte concurrence, les produits d'optique ne sont ni moins coûteux (pour gagner des parts de marché) ni plus coûteux (pour atteindre un revenu cible), en revanche, logiquement, le chiffre d'affaires moyen est plus faible.

**Contact : [adelin.bouchet@cnamts.fr](mailto:adelin.bouchet@cnamts.fr)**